

d'honneur et je suis convaincu que si l'on abordait la difficulté dans cet esprit—je crois que nous avons apaisé le feu hier—chacun reconnaîtrait que, tôt ou tard, ces gens doivent vivre ensemble, comme on dit chez les syndiqués. Je crois que si la difficulté avait été abordée dans ce sens, et j'affirme la chose d'après mon expérience en matière de négociations de cette nature, ces gens se remettraient au travail d'ici quelques jours. Nous connaissons les facteurs en cause de part et d'autre. Il vaut beaucoup mieux que les deux parties se réunissent et en arrivent à une entente mutuellement satisfaisante et durable. J'en suis persuadé. Je crois que les choses en finiront là.

M. POULIOT: Mon bon ami le ministre du Travail (M. Mitchell) s'est bien tiré d'affaire lorsqu'il a tenté de régler la grève de Windsor et qu'il a fait l'éloge du juge O'Connor, qu'on avait nommé conciliateur. Le ministre a demandé à un honorable député du groupe de la C.C.F. s'il pouvait lui indiquer quelqu'un qui puisse l'aider en cette circonstance. J'ai un conseil à lui donner: pourquoi ne s'adresse-t-il pas au comité des relations industrielles de cette Chambre? Il y trouverait sans doute une aide tout aussi efficace que celle qui pourrait venir de son ministère. Je conseille au ministre de convoquer le comité le plus tôt possible afin que ses membres puissent l'aider dans ses efforts de règlements du différend de Windsor et dans la solution d'autres problèmes.

MISE EN RÉGIE DES ABATTOIRS BURNS, ET NOMINATION D'UN RÉGISSEUR—DEMANDE DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. D. FULTON (Kamloops): Je désire poser une question au ministre du Travail (M. Mitchell). Je me rends compte, bien entendu, que depuis quelques jours, sa tâche est très onéreuse, mais je voudrais néanmoins lui demander s'il est en mesure de faire une déclaration à propos de la grève dans les abattoirs du pays.

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Qu'on me permette d'insister sur le fait que nous traversons actuellement une période difficile, et que, comme je l'ai dit maintes et maintes fois, la Chambre n'est pas l'endroit qui convient pour la négociation d'ententes syndicales. Mon honorable ami en sait aussi long que moi sur la question.

M. FULTON: Pas du tout; je cherche à me renseigner.

L'hon. M. MITCHELL: Pardon. J'ai dit que mon honorable ami en savait aussi long

que moi sur la question. J'ai eu des entretiens avec les exploitants d'abattoirs et les représentants des syndicats. Nous avons un régisseur dans ces établissements. M. le juge Richards, de Winnipeg, a été désigné pour agir en qualité de commissaire sous le régime des dispositions de l'article 402. Je sais que l'honorable député ne veut pas rendre ma tâche, ou peut-être devrais-je dire celle du commissaire, encore plus difficile. Pour le moment, ces gens sont chargés de voir à la situation; de grâce, laissons-les travailler en paix, et ne cherchons pas à compliquer les choses en posant des questions à la Chambre en ce moment.

M. FULTON: Je soulève la question de privilège. J'ai dit que je me rendais compte de la tâche onéreuse du ministre du Travail, mais j'estime que, dans ses réponses, le ministre m'a prêté des intentions que je n'ai pas.

Des VOIX: Pas du tout.

M. FULTON: Je cherche à me renseigner, et non à rendre plus difficile la tâche à qui que ce soit. Si le ministre n'est pas en mesure de me répondre, je serai parfaitement satisfait pourvu qu'il me dise qu'il lui est impossible de me renseigner.

L'hon. M. MITCHELL: Je n'ai rien à ajouter. Il n'y a pas de grève dans les abattoirs.

SERVICE POSTAL

COLIS ENVOYÉS EN GRANDE-BRETAGNE—
POIDS MAXIMUM

L'hon. ERNEST BERTRAND (ministre des Postes): Je désire faire une déclaration sur le poids maximum permis pour les colis envoyés en Angleterre ou sur le continent.

Durant les dernières semaines j'ai répondu à des questions touchant ce sujet. Quelques-uns de mes collègues et moi-même nous avons reçu des lettres à ce sujet, et malheureusement les journaux ont publié des lettres ouvertes qui représentaient les choses sous un faux jour. Cette nouvelle déclaration, je l'espère, éclaircira la question.

Peu après la fin de la guerre en Europe, nous avons tenté de rétablir le service postal, en particulier l'expédition des colis postaux aux divers pays européens. Le service du courrier a pu être rétabli presque partout, mais l'expédition des colis offrait maintes difficultés nées de circonstances tout à fait indépendantes de la volonté des autorités postales canadiennes.

Comme le sait la Chambre, le transport maritime n'est pas des meilleurs et la principale difficulté qu'éprouvent les pays desti-